

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017 A 20 H 00**

Présents : MMS SONGIS-WOJCIK Karine, COLLOUD Jean-François, COHEN Jean-Yves, VUATTOUX Laurent, MERMET-BOUVIER Solange, MONCHATRE Fabien, WIART Odile, FELISAZ Raphaël, FROSSARD Nicolas.

Absent excusé : DEGENEVE Alain (pouvoir à SONGIS-WOJCIK Karine)

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2017

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

En raison du décès de Mme Monique Degenève, maman d'Alain, Mme Karine Songis-Wojcik, 1^{ère} adjointe, présidera le conseil municipal.

Le conseil municipal présente ses condoléances à Alain, ainsi qu'à ses proches.

Mme la 1^{ère} adjointe informe qu'un point est ajouté à l'ordre du jour : il s'agit de la vente des parcelles A3121/A3123.

MODIFICATION N° 14 DES STATUTS DE LA CCHC

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle qu'une procédure de modification statutaire a été engagée par délibération du conseil communautaire de la CCHC en date du 19 septembre 2017. Après discussion avec les services préfectoraux, et afin de permettre à la CCHC d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dans le cadre de la compétence GEMAPI, il fait part de la nécessité de modifier à nouveau les statuts de la CCHC en insérant un nouvel article 16 qui donnerait la possibilité à la communauté de communes d'exercer certaines de ses compétences en adhérant à un syndicat mixte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un nouvel article 16, ce qui modifie par ailleurs la numérotation des 3 derniers articles des statuts, approuve la modification n° 14 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais telle qu'annexée à la présente délibération, approuve l'adhésion de la CCHC au SM3A charge Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

APPROBATION RPQS 2016

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal les circulaires et décrets concernant l'information et la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement et l'obligation d'établir un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2016 du Service des Eaux de la commune.

RYTHMES SCOLAIRES : RENTREE 2018

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle la délibération D2014038 du 20/06/2014 portant sur la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015. Dès septembre 2014, les horaires de l'école publique ont changé, afin d'intégrer les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Pour rappel, les horaires étaient les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-11h45 / 13h45-15h45 (TAP de 15h45 à 16h30) et mercredi 8h30-11h30. Le décret 2017-1108 du 27/06/2017

permet désormais de déroger à la règle des 5 matinées travaillées. Le conseil d'école, réuni en session extraordinaire le mardi 19 décembre 2017, s'est prononcé pour le retour aux 4 jours dès septembre 2018, avec 7 voix pour, avec les horaires suivants : lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le retour aux 4 jours dès la rentrée 2018/2019, approuve les horaires proposés, charge Monsieur le Maire d'en informer les services de l'éducation nationale.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET EAU

Madame la 1ère adjointe fait part au Conseil Municipal de l'état d'admission en non-valeur du 20/11/2017 (produits irrécouvrables) présenté par la Trésorerie Principale de Thonon-Lullin concernant le recouvrement de la somme de 341,60 € pour le budget Eau-Assainissement (non-paiement des factures d'eau 2016). Malgré les poursuites opérées par la Trésorerie Principale à l'encontre des intéressés, ces sommes n'ont pu être mises en recouvrement. Le Conseil Municipal accepte la non-valeur. Toutefois, ces sommes peuvent toujours faire l'objet d'un recouvrement.

TARIFS FRAIS DE SECOURS SUR PISTE SAISON 2017/2018

Madame la 1ère adjointe donne lecture du courrier reçu le 16/11/2017 concernant le transport d'un skieur blessé, en cas de carence d'ambulance privée, par le SDIS. A compter du 1^{er} janvier 2018, la participation aux frais sollicitée auprès de la commune bénéficiaire sera de 158 €. Un titre de recettes devra être ensuite émis par la commune à l'encontre du blessé, en remboursement des frais engagés.

SUPPRESSION BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le budget CCAS soit supprimé à compter du 01/01/2018.

VENTE PARCELLES A3121/A3123

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de M. Marechal et Mme Imbert pour les parcelles A3121/A3123 (Les Viviers), au prix de 100.000 € (parcelles non viabilisées) et charge Monsieur le Maire d'en informer les intéressés. Les frais de notaire seront à la charge des acheteurs.

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : dimanche 7 janvier 2018 à 15h à la salle des fêtes

Grange des Bois : la station ouvrira le samedi 23/12 à 13h

Sainte Barbe : samedi 20 janvier 2018

La Première Adjointe
Karine SONGIS-WOJCIK

